

Arrêté n° PREF-DCL-BER-2023-166-001 en date du 15 juin 2023

ÉLECTIONS SENATORIALES 2023

Tableau des électeurs sénatoriaux

Le préfet de la Lozère
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges «électorales pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 du Ministre de l'intérieur et des outre-mer, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

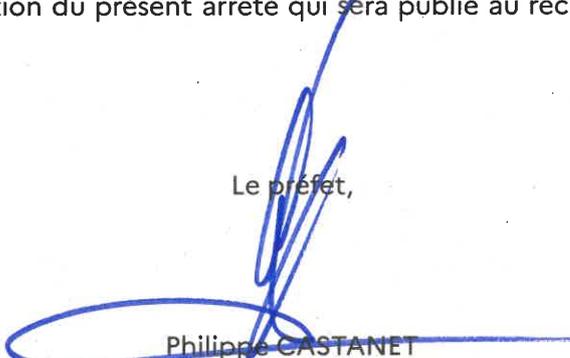
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1 – Le tableau des électeurs sénatoriaux joint en annexe est arrêté ce jour.

Article 2 – La secrétaire générale, le sous-préfet de Florac, les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,


Philippe CASTANET